

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION

43, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

La Dynamite à Paris. — L'anarchiste
Ravachol.
Les Incidents de Saint-Merri.
Nouvel Scandale cléricale.
L'Affaire Reynier.
Un Drame conjugal.

L'Eglise-Club

Voilà les églises transformées en
clubs et on s'y assomme fort. C'est de
l'apaisement et du meilleur ou je ne m'y
connais pas.

Nos lecteurs trouveront plus loin le
récit des faits. Une fois déjà il y avait eu
du tumulte dans l'église Saint-Merri aux
conférences politico-religieuses préchées
par le Révérend Père Le Moigne, de la
compagnie de Jésus. Les interrupteurs
avaient été expulsés. Hier, les manifestants
étaient venus en force et après une bagarre
qui a agréablement rappelé les plus beaux
jours de la salle Graffard, ils sont restés
maîtres du terrain. Le confesseur a dû
abandonner la chaire où il a été remplacé,
paraît-il, par un socialiste-révolutionnaire.

Sérieusement, je trouve ces scènes
déplorables. Les manifestants auraient
beaucoup mieux fait de rester chez eux,
ou, si la curiosité les attirait, de laisser
le confesseur s'exprimer tout à son aise
contre la Révolution et les socialistes.
Mais je pense aussi avec mes confrères
de L'Estafette, que n'accusera probablement
pas de sympathie indulgente pour les
anarchistes ni pour les révolutionnaires
socialistes, que la responsabilité première
remonte à « ceux qui transformèrent la
chaire évangélique en une tribune politique ».

On dit volontiers: que le prêtre reste
dans son église et tout ira bien! C'est
parfait; mais, si le prêtre fait lui-même
de son église une salle de réunion publique,
à qui la faute si les mœurs des réunions
publiques s'y introduisent?

Dans sa première conférence, le père
Le Moigne avait fait le procès de la Révolution.
Celle fois, il devait s'attaquer au
socialisme sous tous ses aspects. Le
programme, distribué à la porte, était
très complet. Il comprenait le socialisme
envisagé d'une façon générale, dans son
origine, son idée, son but, ses erreurs
et ses crimes. Ensuite, le confesseur
passerait aux variétés du socialisme,
communisme, marxisme, positivisme,
anarchisme, nihilisme, sans oublier le
socialisme d'Etat. Enfin, le confesseur
après avoir exposé la théorie du capital,
terminerait en posant cette question
singulière: Serons-nous Prussiens ou
resterons-nous toujours Français?

En bien, franchement est-ce que tout
cela est sa place dans une église? Est-ce
que c'est pour un pareil usage que l'Etat
met à la disposition du culte des édifices
nationaux? Est-ce que les prédicateurs
qui s'embarquent sur cette galère ne
doivent pas s'attendre à l'orage?

C'est déjà trop que, comme cela se
pratique depuis quelque temps, prêtres et
moines s'en aillent dans des réunions
publiques. Discuter avec des orateurs
politiques. Les âmes vraiment pieuses

doivent en souffrir. L'idée religieuse n'a
rien à y gagner, et la dignité de l'habit
ecclésiastique en est fort compromise.
Si le clergé catholique s'imagina qu'en
agissant ainsi il commanderait le respect
de la foule, il se trompe fort. Et puis,
ces clubistes d'un nouveau genre, quand
rentrés dans leur église ils relèvent la
discussion le clergé ennuie ailleurs, ne
doivent pas s'étonner que leurs contradicteurs
de la veille, viennent à leur tour les y chercher.

En lui-même le tapage de l'église
Saint-Merri n'a pas d'importance; il est
grave comme symptôme de la situation
violente que créerait le clergé s'il ne
s'arrêtait pas dans la voie où il paraît
s'engager pour obéir à un mot d'ordre.

Les chefs du catholicisme, prêtres et
laïques, sont sur une pente terriblement
dangereuse. Ils se lancent dans la politique
militante. L'Eglise arrive à constituer
un parti et à le jurer. La déclaration des
cardinaux était-elle autre chose qu'un
manifeste politique? M. de Mun, hier, ne
se mettait-il pas à la tête d'une ligue
de la jeunesse catholique et ne déclarait-
il pas hautement ce que serait une œuvre
essentiellement politique, qui mieux est,
une œuvre électorale?

C'est purement de la folie. Comment ne
comprend-on pas qu'on va étrangement
surescriter l'ardeur anticléricale et les
passions antireligieuses? Comment ne
voit-on pas que l'Etat ne consentirait
pas longtemps, sous prétexte de salarier
les ministres du culte, à subventionner
un parti politique?

Si les chefs de l'Eglise veulent avoir à
profit de la séparation avec eux, ils ont
besoin de cultes très rigoureux, ils n'ont
qu'à continuer.

RANC.

LA POLITIQUE

Il paraît donc qu'on tient... ou qu'on
va tenir Ravachol. Ce Ravachol-là est
décidément, M. Lozé l'affirme, l'auteur
des attentats, qui, l'autre semaine, ont
terrifié les Parisiens. Il a, d'ailleurs, bien
d'autres peccadilles sur la conscience. Il a
quelque peu tué, du côté de Saint-Etienne,
un brave homme d'ermite qu'on soupçon-
nait d'avoir quelques petites économies.
Entre temps, c'était le plus fougueux
anarchiste de la région.

Seulement, il n'inspire qu'une médiocre
confiance à ses coreligionnaires. Il y en
avait même d'assez mal avisés pour
prétendre que ce gaillard-là avait les
dents si longues qu'il mangeait à plu-
sieurs râteliers: à celui de l'anarchie et à
celui de la police!

Ce qui étonnait surtout le public, c'était
la façon extraordinaire, inouïe dont ce
Ravachol, arrêté pour l'assassinat de l'er-
mite, s'était un jour échappé aussi facilement
que vous vous en iriez par une porte
ouverte, bien qu'il fut, à ce moment,
maintenu par cinq agents et qu'il ait les
menottes aux mains. Il est vrai que le
commis de police, par vrai que, avait,
ce jour-là, des cors aux pieds. Mais enfin,
il faut reconnaître que cette facile imi-
tation des exploits de Latude avait fait
beaucoup d'autant mieux que, depuis
cet exploit-là, il n'avait plus été du tout
question de Ravachol. Il avait filé... C'était
un malheur — mais on avait eu en-
suite autre chose à faire et on n'avait plus
du tout pensé à lui.

Aussi, tout tranquillement, à ce que
nous apprennent les dépêches, était-il allé
installer son anarchie vagabonde du côté
de Paris, la grande ville.

Or, c'est lui, maintenant qui aurait dy-
namité la capitale, — et, naturellement,
quand on est allé pour le pincer, que les
agents démané. — Vous comprenez que l'avait

gens défaits de nature ne prennent pas
tout à fait cette histoire-là pour argent
comptant et je dois ajouter que les scepti-
ques — et ce qu'il y en a! — font depuis
hier à cette Ravacholade les plus éton-
nants commentaires.

A coup sûr, il est bon de rassurer l'opi-
nion publique en démontrant — ou à peu
près — qu'on connaît les auteurs des at-
tentats récents dont Paris s'est épouvanté.
Mais je ne crois pas que cette façon-là soit
la bonne, attendu que si c'est vraiment
Ravachol qui a fait ce vilain coup, on va
forcément se demander... beaucoup de
choses qui pourront amener à de fâcheu-
ses conclusions.

Je crois plutôt, jusqu'à plus ample
informé, qu'on s'est trop pressé de mettre
sur le dos de ce douteux personnage des
crimes auxquels il vaut mieux — pour
tout le monde — qu'il soit resté étranger.
— attendu que Ravachol qui est, comme
on dit vulgairement « brûlé » dans notre
région, ne tarderait pas à l'être là où il
est encore moins connu. Pour le moment
n'accusons M. Lozé d'une trop vive
imagination — et, tout au moins, atten-
dons que Ravachol soit entre les mains
d'une justice décidée à ne pas le lâcher.
— Jusqu' alors faisons comme Thomas :
méfions-nous.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

CONSEIL DE CABINET

Paris, 24 mars.

Les ministres se sont réunis ce matin, en
conseil de cabinet, au ministère de l'inté-
rieur, sous la présidence de M. Loubet.

La séance a été consacrée à l'expédition
des affaires courantes.

Le ministre de la guerre a entretenu ses
collègues du projet de loi relatif aux ré-
tirées proportionnelles des officiers de l'ar-
mée de terre.

M. de Freycinet a également entretenu
ses collègues de la demande qui lui a été
adressée par la commission de l'armée de
la Chambre au sujet de l'interprétation donnée
aux articles 23 et 59 de la loi de 1889 sur le
recrutement.

Le ministre a fait connaître que le conseil
d'Etat, dans un avis formel en 1889, a
déclaré que les termes de l'article 59 ne lui
permettaient pas de donner l'interprétation
sollicitée par la commission. M. de Freycinet
fera savoir à la commission de l'armée
qu'il se croit lié par cet avis.

LES INCIDENTS DE SAINT-MERRI

Paris, 24 mars.

Le gouvernement n'a pas encore
connaissance du résultat de l'enquête qu'il a
ordonnée concernant les incidents de l'église
Saint-Merri.

C'est ce matin que le ministre de l'inté-
rieur a reçu une lettre de M. Delahaye, l'in-
formant de son intention de porter l'affaire
à la tribune.

On assure que le gouvernement a décidé
de prendre des mesures pour éviter le retour
de tels désordres; il est possible que les auteurs
de l'incident ont outrepassé leurs droits;
mais qu'il est nécessaire que le clergé évite
de transformer la chaire en une tribune où
sont agitées les questions qui sont le do-
maine absolu des réunions publiques.

NOUVEAU SCANDALE CLERICAL

Outrages à l'Armée

Paris, 24 mars.

L'incident de l'église Saint-Merri n'est
pas le seul auquel paraissent devoir donner
lieu les prédications du crême cette année.

Un prédicateur que l'on croit être d'ori-
gine irlandaise aurait prononcé dans l'église
Sainte-Clothilde des paroles outrageantes
pour l'armée; un officier qui se trouvait
présent en aurait exprimé par écrit son éton-

nement au prédicateur, qui lui aurait con-
firmé ses paroles par lettre.

M. Pichon se livre à une enquête person-
nelle à ce sujet, et si les faits sont confir-
més, il les portera à la tribune en deman-
dant de quel droit des étrangers à la France
sont admis dans des églises à exprimer du
haut de la chaire de semblables opinions.

Informations Politiques

Paris, 24 mars.

L'AFFAIRE PURDIE

M. Ribot a communiqué à l'ambassade
anglaise le résultat de son enquête relative
aux frères Purdie. Elle établit que la police
n'a aucun tort et que conséquemment il ne
doit leur être accordé aucune réparation ni
excuse.

NOMINATION D'UN CARDINAL

Contrairement à ce qui a été annoncé par
un journal du matin, il n'y a qu'un cardinal
à nommer au titre français. M. Meignan,
archevêque de Tours, a de grandes chances,
mais les pourparlers entre le Saint-Siège et
la France ne sont pas encore terminés.

A MADAGASCAR

Un télégramme officiel de Madagascar,
annonce que la santé du premier ministre
décline de jour en jour; on s'attend à un
dénoyement fatal.

Le plus grand calme règne dans l'île. La
sécurité de la colonie française n'est nul-
lement menacée.

Nouvelles Militaires

Paris, 24 mars.

On assure que c'est le général Gernet
qui recueillera la succession du général
Thomassin, membre du conseil supérieur
de la guerre, qui sera atteint le 27 avril par
la limite d'âge.

Les 1^{re}, 2^e et 3^e batteries montées du
15^e régiment, détachées depuis un an de
Douai à Verdun, sont depuis le 15 mars in-
corporées par ordre au 31^e d'artillerie au
Mans. Elles y prennent les numéros 7, 8 et
9 aux lieux et place des trois batteries de
ce régiment qui sont arrivées ces jours-ci à
Douai pour être incorporées dans l'artillerie
du 1^{er} corps d'armée.

L'organisation complète de l'artillerie
nécessaire aux nouvelles divisions du 6^e
corps a déterminé tout récemment l'envoi
de Castres pour Clermont et Châlons des 7^e,
8^e et 9^e batteries du 9^e régiment.

Ce sont, comme on le voit, les corps d'ar-
mée de l'Ouest et du Midi qui reformeront
des batteries pour compenser le départ
de celles qui ont dû être envoyées dans
l'Est.

LA MALADIE DE GUILLAUME II

Berlin, 24 mars.

Les officiers eux-mêmes avouent
aujourd'hui que l'empereur est malade et
qu'il se guérira nécessairement de longs
soins. Dans quelques jours on avouera
le caractère de la maladie.

Les personnes qui n'ont pas vu l'em-
pereur ce matin à Berlin n'ont plus de
doute sur la gravité de son état. Lui qui
aimait tant son grand-père n'est pas
revenu pour déposer une couronne sur
le mausolée de Charlottenburg, aujour-
d'hui 1^{er}. L'impératrice est venue seule
et a déposé deux couronnes.

Les écuries de la cour ont envoyé
vingt-sept chevaux à Hubertusstock, ce
qui prouve que le séjour sera long. On
parle de cinq ou six semaines. Mais il
doit y avoir de l'exagération.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on lui
a ordonné un isolement aussi complet
que possible et que lorsqu'il n'est pas
trop irrité, il se sent très faible.

Vienne, 24 mars.

On a reçu l'avis ici que l'empereur
Guillaume a des symptômes non équi-
voques d'une maladie qui rendrait né-
cessaire l'établissement de la régence. Il
y a échange de dépêches à ce sujet entre
Dresde et Vienne.

LA VILLE DE LYON

Et le Lac d'Anecy

Un mois à peine avant l'expiration de
son mandat, notre municipalité vient —
avec une hâte qu'on peut qualifier de
fiévreuse, — de faire distribuer un rap-
port de sa commission spéciale, rapport
conclu à la conclusion d'un traité
avec une compagnie qui nous offre de
l'eau, de l'électricité, de la force motrice
— et qui nous demande simplement un
monopole de quatre-vingt-neuf ans.

Il paraît, — si nous sommes bien ren-
seignés, que l'administration va deman-
der au conseil de voter, coûte que coûte
ce beau projet qui ne peut plus attendre,
qui tombera dans l'eau si on ne s'entend
pas immédiatement avec les financiers
qui nous apportent des millions et des
millions, et qui, d'ores et déjà est pré-
senté aux contribuables avec le même
enthousiasme qui présidait à la superbe
affaire de la rue Grôlée — avant ses dé-
boires.

Juste retour des choses d'ici-bas! M.
Gailleton, il y a deux ou trois ans, re-
poussait énergiquement tous les projets
d'eau qu'on lui proposait, — celui d'An-
necey comme les autres — déclarant avec
une conviction qui, hélas, n'avait pas
pour corollaire beaucoup de suite dans
les idées, que l'administration ne vou-
lait pas, ne pouvait pas admettre à Lyon
l'établissement d'un monopole nouveau;
qu'elle entendait faire rentrer la distri-
bution des eaux dans nos services ad-
ministratifs... Comme Paul, à Damas, M.
Gailleton vient d'être ébloui par la lu-
mière! Le monopole ne l'effraye plus —
et la preuve, c'est qu'il est en train de
demander au conseil municipal le vote
— en cinq sec, dirais-je, si j'étais moins
respectueux de notre érudition — du plus
énorme, du plus redoutable, du plus in-
quiétant monopole que jamais, sous au-
cune administration, nous ayons eu. Ce
monopole ou à demander à des conseils mu-
nicipaux ou à des commissions municipales.

Elle ne demande rien à la ville cette
compagnie du lac d'Anecy, qui annonce
della qu'elle aura à faire pour soixante
millions de travaux (soixante en style
d'avant-projet, signifiant, on le sait,
cent millions au bas mot!).

Elle ne demande rien à la ville, se ré-
servant de faire patronner par elle une
affaire énorme, dont les résultats sont
encore incertains — et qui, à la rigueur,
peut ne pas réussir, si, comme le préten-
dent certaines gens, on table sur des bé-
néfices qu'il sera peut-être très difficile,
sinon impossible de réaliser.

Elle ne demande rien à la ville, mais
voici les exorbitants, les monstrueux
privileges et monopoles qu'on se propose
de lui accorder.

1^o La vente de l'eau;
2^o La vente de la force motrice par
l'eau comprimée;
3^o La vente de la force motrice par
l'air comprimé;
4^o (lisez bien ce quarto) La vente de la
force motrice transmises par l'électricité,
soit au moyen de la dérivation des
eaux du lac d'Anecy, soit au moyen
de tout autre projet qu'il plaira
aux concessionnaires d'exécuter.

5^o La concession de la lumière électrique.

Ceci résulte des articles formels du
projet de traité préparé par l'ingénieur
en chef de la voirie municipale.

Et ces monopoles sont concédés, par
ce traité, non seulement sur les voies
municipales, mais encore sur les services
de grande voirie — pour lequel la mu-
nicipalité s'engage à faire les démarches
nécessaires auprès de l'administration
supérieure.

C'est-à-dire que ce qui avait même
échappé à l'appétit redoutable de la com-

pagnie du gaz appartierait cette fois à
la compagnie du lac d'Anecy.

Pendant quatre-vingt-neuf ans,
c'est cette compagnie qui, seule, nous
dispenserait l'eau, la force motrice, l'élec-
tricité — même celle qui pourrait être
puisée à toute autre source qu'au lac
d'Anecy. — Je crois bien qu'elle ne de-
mande rien à la ville, cette compagne-là;
elle a commencé par tout comprendre!

N'oublions pas d'ailleurs que cette
compagnie, qui ne demande rien, recevra
chaque année, de la ville, une somme
de cinq cent mille francs pour
prix de l'eau nécessaire à nos services
publiques — avec supplément de trois
francs par mètre cube dépassant les
cent mille mètres qu'on déclare, dès à
présent, indispensables à la voirie. A
trois et demi pour cent c'est l'intérêt de
15 millions. — Le compte de la ville
monte!

Eh bien, c'est cette énorme, cette aléa-
toire, cette onéreuse aventure qui, tout à
coup, vient d'enthousiasmer l'adminis-
tration à tel point qu'elle ne peut
plus attendre pour laisser déborder cet
enthousiasme.

On lui dit: C'est en quelques jours
que vous prétendez faire voter un pro-
jet de cette importance et de cette res-
ponsabilité par un conseil qui n'a en
moins que depuis huit jours le rapport
de la commission! — par un conseil à
qui vous disiez, il y a quelques années,
que ce projet-là, comme les autres, était
une utopie! — par un conseil où on se
souffrait que dans ce temps-là vous
affirmiez que jamais vous ne concé-
derez à une société un tel monopole (et
alors il ne s'agissait encore ni de la
force motrice, ni de l'éclairage électri-
que, ni du monopole effrayable pen-
dant deux-vingt-dix-neuf ans, de ces
deux facteurs gigantesques de la
vie et de l'industrie futures!) — par
un conseil qui ne peut pas, en si
peu de temps, voter en connaissance
de cause! — par un conseil qui ne peut pas,
enfin, au moment où les électeurs vont
avoir à donner leur avis sur toutes ces
questions, profiter de son dernier mois
de vie pour lancer Lyon dans une aventure
qui coûtera à la ville une totalité de
cinquante millions de redevances an-
nuelles, aux actionnaires de la future
Compagnie cent millions dont on aura
peut-être grand peine à tirer les revenus
indispensables au fonctionnement de
cette colossale et dangereuse exploi-
tation — et qui crée au profit d'une
compagnie un monopole tel que le préfet
Waisse lui-même n'aurait pas osé le
concéder.

Mais à cela M. Gailleton répond que
l'affaire est urgente, que le conseil peut
fort bien voter cela de confiance et que
le moindre retard (jamais nous n'avons
vu notre maire si pressé!) risquerait de
faire fuir des capitalistes que, vraiment,
nous sommes étonnés de voir si pressés
de s'en aller quand il s'agit d'une si
belle affaire.

Reste à savoir si l'opinion publique
et si le conseil municipal trouveront la
raison suffisante.

Il semble cependant que, pour le mo-
ment, M. le maire de Lyon avait assez
de la responsabilité de la lamentable
affaire de la rue Grôlée, votée de la
même façon, à la diable, à l'aveuglette,
— en cinq sec — par un conseil municipal
de compétence, aurait dû avoir le bon sens
de se dire:

— Ce n'est pas le jour où on s'en va
qu'on engage ses successeurs par des
traités aussi redoutables — et pour un
siècle.

PAUL BERTINAY.

Nous prions nos abonnés et corres-
pondants d'avoir bien le soin d'adresser
leurs réclamations, lettres et mandats-
poste à M. l'Administrateur du Journal
L'Echo de Lyon, 43, rue de la Répu-
blique.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON
25 Mars

Le Bossu
OU LE PETIT PARISIEN

PREMIERE PARTIE
LES MAITRES EN FAIT D'ARMES

Deux hommes descendirent l'un après
l'autre dans la douve. Nevers ne les vit
point. Ils avaient tous deux à la main
leurs épées nues. Le plus grand avait
un masque sur le visage.

— Victoire! cria le Parisien qui avait
fait place nette autour de lui.

Nevers lui répondit par un cri d'ago-
nie.

Un des deux hommes descendus par
la fenêtre basse, le plus grand, celui qui
avait un masque sur le visage, venait de
lui passer son épée à travers du corps
par derrière. Nevers tomba. Le coup
avait porté, comme on disait alors, « à
l'italienne » c'est-à-dire savamment, et
comme on fait une opération de chirur-
gie.

fixa sur l'homme au masque. Une expres-
sion d'amère douleur décomposait ses
traits. La lune, à son dernier quartier,
se levait tardivement derrière les tou-
relles du château.

On ne la voyait point encore; mais sa
lumière diffuse éclairait vaguement les
ténérêts.

— Toi! c'est toi! murmura Nevers
expirant: toi! Gonzague! toi mon ami,
pour qui j'aurais donné cent fois ma
vie!

— Je ne la prends qu'une fois, répon-
dit froidement l'homme au masque.

La tête du jeune duc se renversa li-
vide.

— Il est mort, dit Gonzague; à l'au-
tre!

Il n'était pas besoin d'aller à l'autre,
l'autre venait. Quand Lagardère enten-
dit le râle du jeune duc, ce ne fut pas
un cri qui sortit de sa poitrine, ce fut un
talement reformés derrière lui. Arêtés
roulent un lion qui bondit! Deux estafiers
donc sur l'herbe; il passa. Comme il
arrivait, Nevers se souleva et d'une
voix éteinte:

— Frère sœurs-tout! et venge-moi!

— Sur Dieu, je le jure! s'écria le Pa-
risien; tous ceux qui sont là mourront
de ma main!

L'enfant rendit une plainte sous le
pont, comme s'il se fut éveillé au der-
nier râle de son père. Ce faible bruit
passa inaperçu.

— Sus! sus! cria l'homme masqué.

ment, il faut pourtant que je puisse te
retrouver quand l'heure sera venue.

Entre l'homme masqué et le Parisien
se massaient cinq prévôts d'armes et M.
de Peyrolles.

Ce ne furent pas les estafiers qui chargè-
rent. Le Parisien saisit une botte de
foin, dont il se fit un bouclier, et trouva
comme un boulet le gros des spadassins.

Son élan le porta au centre. Il ne restait
plus que Saldagne et Peyrolles au de-
vant de l'homme masqué, qui se mit en
garde. L'épée de Lagardère, coupant
entre Peyrolles et Gonzague, fit à la main
du maître une large entaille.

— Tu es marqué! s'écria-t-il en fai-
sant retraite.

Il avait entendu, lui seul, le premier
cri de l'enfant éveillé. En trois bonds il
fut sous le pont. La lune passait par
dessus les tourelles. Tous virent qu'il pren-
ait à terre un fardeau.

— Sus! sus! râla le maître suffoqué
par la rage. C'est la fille de Nevers! La
fille de Nevers à tout prix!

Lagardère avait déjà l'enfant dans ses
bras. Les estafiers semblaient dans l'incertitude.

— Place, mes drôles!

grés, montrant son beau visage en pleine
lumière, leva l'enfant, qui, à sa vue,
s'était prise à soulever.

— Oui, s'écria-t-il, voici la fille de Ne-
vers! Viens donc la chercher derrière
mon épée, assassins! Toi qui a commandé
le meurtre, toi qui l'as achevé lâchement
par derrière! Qui que tu sois, ta main
gardera ma marque. Je te reconnaitrai.

Et, quand il sera temps, si tu ne viens
pas à Lagardère, Lagardère ira à toi!

DEUXIEME PARTIE

L'HOTEL DE NEVERS

I

La Maison d'Or

Nous sommes au mois de septem-
bre 1717.

Dix-neuf ans se sont écoulés depuis
les événements que nous venons de ra-
conter aux premières pages de ce récit.
Cet inventeur qui institua la banque de
la Louisiane, le fils de l'orfèvre Jean
Law de Lauriston était alors dans
tout l'éclat de son succès et de sa puis-
sance.

La création de ses billets d'Etat, sa
banque générale, enfin sa Compagnie
d'Occident, bientôt transformée en Com-
pagnie des Indes, faisaient de lui le vé-
ritable ministre des finances du royaume,
bien que M. d'Argenson eût le porte-
feuille.

Le régent, tout la belle intelligence
était profondément gâtée par l'éducation

d'abord, ensuite par les excès de tout
genre, le régent se laissa prendre, dit-
on, de bonne foi, aux splendides mi-
rages de ce poème financier. Law pré-
tendait se passer d'or et changer tout
en or.

Au mois de septembre 1717, les
actions nouvelles de la Compagnie des
Indes, qu'on appelait des « filles », par
opposition aux « mères » qui étaient les
anciennes, se vendaient à cinq cents pour
cent de prime.

Les « petites-filles », créées quelques
jours plus tard, devaient avoir une
vogue pareille. Nos aieux achetaient
pour cinq mille livres tournois, en
beaux écus sonnants, une bande de pa-
pier gris sur lequel était gravée l'im-
pression de payer mille livres à vue. Au
bout de trois ans, ces orgueilleux chiffons
valurent quinze cents le cent. On en
faisait des papillotes, et telle petite
maîtresse frisée à la bichon pouvait
avoir cinq ou six cent mille livres sous
sa coiffure de nuit.

Philippe d'Orléans avait pour Law les
complaisances les plus exagérées.

L'abbé Dubois, car il ne fut archevê-

LE CADASTRE

Paris, 24 mars. Dans la séance qu'elle a tenue aujourd'hui au ministère des finances, sous la présidence de M. Léon Say, la sous-commission juridique du cadastre a décidé que la partie du livre foncier réservée à la détermination juridique de la propriété comprendrait le nom des propriétaires successifs, les restrictions des démembrements et charges affectant la propriété, les privilèges et les hypothèques.

Nouvelles du Tonkin

Marseille, 24 mars. Le paquebot français Saghalien, courrier de Chine et du Japon, est arrivé cet après-midi à deux heures. Nous extrayons des journaux du Tonkin, arrivés par ce courrier, les informations suivantes : Le Pho-Quan-Mé, prévenu que le Dé-Doc-Quai, avec une cinquantaine de ses partisans, était à Cam-Bo, huyen de Thanh-Ha, a fait garder toutes les issues de ce village, où il a pénétré déguisé avec quelques miliciens. Il a failli prendre le Dé-Doc-Quai, dont la sacoche qui contenait ses cachets est restée entre nos mains.

Le samedi 13 février, vers dix heures du soir, une bande d'une centaine de pirates, après avoir traversé l'embouchure du canal des Rapides, arrivait à l'improviste au village de Gio-Quat et tiraient quelques feux de salve. Cinq indigènes du village ont été tués, et les pirates, après avoir pillé quelques maisons, se retirèrent après y avoir mis le feu et dirigé de nombreux feux de salve sur une jonque de guerre stationnée auprès de la route de Gio-Ninh.

Le chef pirate Lanh-Quan et cinq de ses partisans ont été pris par le poste de Ngoi-Lao à Huong-An.

Voici d'après l'autorité militaire le chiffre des morts et des blessés dans l'affaire de Yen-Lang, dont la nouvelle nous est parvenue par le dernier courrier anglais : un capitaine tué, un sous-officier européen mort de ses blessures, deux sous-officiers européens blessés, cinq tirailleurs tués, deux indigènes blessés.

Le mouvement commercial extérieur du Tonkin, en 1891, a atteint le chiffre le plus considérable qui ait été constaté depuis l'existence de ce pays, soit 37,000,000 de francs.

Les importations se sont élevées à 25,159,900 fr., les exportations à 11,838,513 fr. Total 36,998,413 francs, contre 25,000,000 en 1890, 34,700,000 en 1889 et 30,700,000 en 1888. L'importation française est, pour 1891, de 9,430,000 francs, contre 7,306,000 francs en 1890.

Les journaux du Tonkin apportent la nouvelle de la mort de M^{me} de Beire, veuve de M. Beirone.

M^{me} de Beire était une des personnalités historiques de la conquête du Tonkin. C'est la première femme, en effet, qui soit venue s'établir; elle faisait alors partie de l'expédition de M. Dupuis et elle n'a pas quitté le Tonkin depuis 1874.

L'Affaire Reynier

Toulon, 24 mars. Aujourd'hui a commencé, devant le tribunal correctionnel, le procès en diffamation intenté par M. Joachim Guis, ancien conseiller municipal de Saint-Cyr, à MM. Clovis Hugues, ancien député des Bouches-du-Rhône; Gervais, maire de Saint-Cyr; Reynier, père du forçat prétendu innocent, et aux journaux la Bataille et le Petit Marseillais.

M. Clovis Hugues, malade, n'assistait pas à l'audience. Au début, Me Hubbard, défenseur de la Bataille, demande un sursis jusqu'au moment où le parquet aura statué sur la plainte portée par le père de Reynier contre M. Joachim Guis.

Après les répliques des avocats, le président interroge le gérant de la Bataille et le père de Reynier.

Me Hubbard ayant fait porter toute son argumentation sur cette plainte déposée par Reynier, sur laquelle même il se basait pour demander un sursis, dit qu'après cette déclaration qui a lieu de le surprendre, il retire ses conclusions. Il demande toutefois au président d'interroger de nouveau le père de Reynier qui a pu ne pas comprendre la question qui lui était adressée.

Le ministère public déclare que l'incident qui vient de se produire, indique nettement que les débats doivent se poursuivre immédiatement.

me Millerand fut présent à l'audition des témoins auxquels il peut avoir des questions à poser.

LA DYNAMITE A PARIS

L'ANARCHISTE RAVACHOL

Paris, 24 mars. Depuis quelques jours, la police soupçonnait un anarchiste connu sous le nom de Léon, d'être l'auteur de l'explosion du boulevard Saint-Germain.

C'est en faisant des recherches sur cet individu qu'on découvrit qu'il s'appelait de son vrai nom Ravachol.

Hier, dans l'après-midi, à la suite de nouveaux renseignements fournis par les brigades de recherches, M. Lozé eut un entretien de plus d'une heure avec le procureur général et M. Athalin, juge d'instruction.

Les magistrats décidèrent de faire immédiatement une descente judiciaire à Saint-Denis, dans la maison habitée par cet anarchiste.

M. Athalin, accompagné de M. Clément et de M. Girard, chef du laboratoire municipal, se rendit aussitôt à Saint-Denis.

Là, il trouva, dans un hangar, tout un matériel pour la fabrication des bombes, une quantité assez considérable de dynamite et de poudre chloratée, des détonateurs et des débris de métaux devant servir de mitraille pour remplir les bombes.

Les magistrats sont entrés dans le domicile de Ravachol par la fenêtre, car ils avaient été prévenus qu'au moment où ils ouvrirent la porte, par suite d'une communication de la porte avec un engin explosif, une détonation se produirait.

La suite de ces perquisitions, M. Lozé a adressé hier soir à tous les procureurs de la République, aux commissaires spéciaux des gares-frontières et aux commandants de gendarmerie, le télégramme suivant :

Paites arrêter le nommé Ravachol, dit Léon Léger, âgé de trente-deux ans, né à Saint-Chamond, ouvrier teinturier, ayant demeuré quai de la Marine, n° 2, à Saint-Denis.

Voici son signalement : taille un peu au-dessous de la moyenne, maigre, visage osseux, teint jaunâtre, aspect malade, cheveux noirs ou châtain foncés. Il portait précédemment la moustache et la barbe; il s'est fait raser la barbe il y a une dizaine de jours; il a un léger accent.

Ravachol fut déjà impliqué dans une affaire d'assassinat commis aux environs de Saint-Etienne.

On se rappelle que Ravachol est l'auteur de l'assassinat de l'ermite de Chamble, dans la Loire, et qu'il fut récemment condamné à mort par contumace.

On croit que son arrestation est imminente.

NOUVEAUX DÉTAILS Paris, 24 mars. Le parquet possède maintenant, paraît-il, la preuve qu'il tient les auteurs des dernières explosions. Les compagnons Châtel, Roy, etc., arrêtés ces jours derniers, auraient dénoncé leur principal complice. En style policier, ils ont mangé le morceau.

Dans leurs interrogatoires, ils ne faisaient que parler de Léon, un homme qui a de la poigne, disaient-ils, qui ne se laisserait pas facilement prendre.

C'est à la suite de ces indications que des perquisitions ont été opérées au domicile de Ravachol, à Saint-Denis, où l'on a trouvé des débris de métal pareils à ceux qui ont troué les portes et même les barres de fer du boulevard Saint-Germain.

Quant à Ravachol, il avait décampé, comme je vous le dis dans ma dépêche de ce matin, après avoir installé toute une machine infernale reliée à la porte par un fil de fer. En ouvrant la porte, on devait provoquer une explosion, mais cette machine avait été ensuite déchargée et le fil de communication n'a rien fait partir.

Les cartouches trouvées sous le hangar semblent provenir du vol de Soisy-sous-Etiolles.

Ravachol avait eu pour complices directs les anarchistes Lefavre et Roy, actuellement sous les verrous; Chaumartin, qui habitait Saint-Denis, aurait également pris part à la fabrication des bombes.

Ce qui a fait soupçonner Ravachol, c'est qu'il est allé, le jour même de l'attentat du boulevard Saint-Germain, demander des secours à M^{me} Bresson, devant l'appartement de laquelle l'explosion a eu lieu.

On croit que Ravachol est non seulement l'auteur de l'attentat du boulevard Saint-Germain, mais encore de ceux commis auparavant rue Saint-Dominique, puis plus tard à la caserne Lohau.

Dans la banlieue de Paris, les anarchistes continuent à se débarrasser des engins qu'ils avaient chez eux. On en a trouvé encore deux, hier, qui avaient été abandonnés sur la voie publique à Vincennes.

Voici son signalement beaucoup plus complet que celui donné plus haut : Taille 1 m. 65 à 68; front bombé et large; nez fort et un peu long; yeux châtain foncé; bouche moyenne; menton à fossette; visage allongé; teint pâle; joues creuses; pommettes saillantes; moustaches noires; cheveux châtain foncés; marques particulières: cicatrice à la main gauche, au bas de l'index près du pouce, cicatrice à la bosse frontale gauche, tache sur la poitrine.

UN DRAME CONJUGAL

Tentative d'empoisonnement d'un Mari par sa Femme

Le Mans, 24 mars. Un crime à sensation vient de jeter l'émoi au Mans. Une jeune femme de dix-neuf ans, Mme Bardel, habitant le boulevard Négrier, a été arrêtée hier, pour avoir tenté d'empoisonner son mari, âgé de vingt-cinq ans. La cupidité serait le mobile du crime.

Mme Bardel, qui appartient à une famille honorable, mais peu fortunée, avait été guidée par l'intérêt en épousant M. Bardel, à qui ses parents avaient constitué une assez jolie dot. Depuis la célébration du mariage, qui ne date que de trois mois, les deux époux paraissent très unis, et Mme Bardel avait si fortement insisté auprès de son mari pour qu'il testât en sa faveur ce celui-ci, croyant à un caprice, avait accédé au désir de sa jeune femme.

C'est alors que Mme Bardel résolut de mettre ses projets à exécution. Elle se procura chez un pharmacien du Mans deux grammes de strychnine; mais avant d'employer ce poison, elle eut la singulière idée de consulter deux somnambules afin de savoir combien de mois ou de jours son mari avait encore à vivre. C'est à cet incident que M. Bardel doit d'être encore vivant.

Les deux somnambules virent de suite que la jeune femme méditait un mauvais coup. Aussi quelques jours plus tard, craignant d'être mêlées à une fâcheuse histoire, elles prévirent la police, qui agit aussitôt.

Prévenus officiellement par la police, la famille de M. Bardel éloigna de lui sa jeune femme, et il est maintenant hors de danger.

Mme Bardel, qui a fait des aveux, comparaitra devant les prochaines assises.

LA MI-CARÈME

Paris, 24 mars. Grâce à un temps magnifique, la Mi-Carême a été splendide. Comme on le sait, cette fête est donnée principalement par les layons et les blanchisseurs de Paris qui organisent des cavalcades dont les costumes rivalisent de magnificence et de bon goût.

Le cortège a parcouru les boulevards et les principales rues de Paris, s'arrêtant devant quelques journaux pour donner des audaces.

Cette année, la cavalcade s'est arrêtée devant l'Élysée pour remercier le président de la République d'avoir contribué par une somme d'argent à l'organisation de la fête.

Parmi les chars, tous très bien décorés, on remarquait principalement celui de la « reine des reines » qui est attelé de six chevaux conduits par des postillons; sur un trône élevé au milieu et surmonté de colonnes dorées siège la reine, habillée de soie blanche et drapée dans un manteau de velours bleu à fleurs de lys; un large cordon bleu tranché sur le corsage blanc.

Sur le devant du trône se trouvent trois demoiselles d'honneur, également vêtues de blanc, et un page habillé de satin rose. Le char est précédé d'un groupe de tambours et de clairons conduit par un tambour-major des armées de la République.

Derrière le char se trouve un peloton de trompettes et musquetaires.

Sur tout le parcours la foule est immense, les piétons ne peuvent même plus circuler, beaucoup de femmes se trouvant avec des enfants sont piétinées.

Cette journée a établi définitivement le triomphe de « confetti », il a d'ailleurs été orné aujourd'hui par une somme énorme. Dans toutes les rues où est passé le cortège, le pavé est comme couvert d'une couche de neige.

Comme d'habitude, bien entendu, il y avait autant de chars réclames et de prospectus lancés de toutes les fenêtres.

Nous signalerons, en terminant, que devant l'Élysée une ovation a été faite au président de la République et à M^{me} Carnot, qui se tenaient sur la terrasse du jardin présidentiel. La Marseillaise et l'hymne russe ont été joués, et des cris de Vive la République ont retenti de toutes parts.

Dépêches Diverses

Paris, 24 mars. LE CRIME DE LA RUE TAITBOUT Anais Dubois persiste dans ses dénégations. Elle est, paraît-il, atteinte d'aliénation mentale et particulièrement de la folie de la persécution, qui entraîne souvent les malades à des actes criminels. Elle va être examinée par les médecins aliénistes.

L'AFFAIRE REYNIER Hier, à Saint-Cyr (Var), des amis de la famille Reynier ont restitué à son père un crime sur les lieux mêmes qui lui servirent de théâtre. Des renseignements qu'ils ont recueillis, il résulte que les présomptions qui ont été élevées contre Reynier sont trop fragiles pour avoir constitué une preuve que Reynier n'est nullement coupable.

LE DERNIER SURVIVANT DE TRAFALGAR Toulon, 24 mars. C'est au milieu d'une affluence considérable qu'ont eu lieu les obsèques du père Carigny, le dernier survivant de Trafalgar.

La musique municipale ouvrit la marche; le cortège disparait sous les couronnes et les fleurs. De vieux soldats et de vieux marins tenaient les cordons du poêle. On remarquait dans l'assistance M. Childers, membre du Parlement anglais, ancien ministre.

Sur la place de la Rade était arrêté le bandeau de M. le général Ponsby, qui s'est découvert respectueusement devant le cercueil du vieux brave, qui avait pris part à l'une des plus terribles scènes de carnage et de destruction qu'il eût à enregistrer l'histoire.

UN NOUVEAU SOU

Tous les ans, périodiquement, il est question de doter la France d'une nouvelle monnaie de billon et de changer l'effigie des sous.

Le bruit court en ce moment que cette réforme va être enfin mise à exécution et que la troisième République aura ses pièces à elle, comme les gouvernements qui l'ont précédée.

Rien de plus légitime. Sans remonter plus loin que la Révolution, nous voyons la constitutionnelle mettre en circulation des sous nouveaux qui, par une singulière ironie, portent d'un côté le buste de Louis XVI, de l'autre un bonnet phrygien. Ce modèle ne se retrouve plus guère aujourd'hui que chez des collectionneurs de médailles.

Il fut d'ailleurs remplacé en 1833, sur l'ordre de la Convention par un sous complètement républicain, daté de l'an III de la Liberté, un sous qui était conforme au système métrique et qui représentait intrinsèquement la valeur de 5 centimes.

Disons tout de suite à ce propos que le sou d'aujourd'hui, tel que l'a fait la loi du 6 mars 1852, est loin d'avoir la même valeur intrinsèque. Tout le monde sait d'ailleurs que son alliage se compose de 95 parties de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc.

Pourquoi la République actuelle, définitivement établie sur les ruines des partis dynastiques, n'aurait-elle pas une monnaie à son effigie?

Jusqu'à présent, ce retard n'est dû qu'à une question pécuniaire.

Le budget de la monnaie est très restreint, et « un sou coûte cher ». On, très cher : la gravure même du modèle-étalon — et ce détail ne peut être confié qu'à un burin d'un artiste de talent — coûterait environ « cent mille francs ».

Cent mille francs pour faire un sou! C'est là une dépense devant laquelle on hésite à tout, selon nous.

A vrai dire, cette dépense ne serait pas la seule. Elle entraînerait la création de tout un matériel nouveau, moules, creusets, etc., car la frappe d'un sou exige presque le même travail et les mêmes soins que la frappe d'une pièce d'or.

Si légitime que soit le désir d'économiser les deniers des contribuables, nous venons avec joie une monnaie nouvelle, fille de la Révolution du Quatre-Septembre, qui transmettrait allégrement à l'étranger et à l'avenir le souvenir de la troisième République.

Nous disons, de la troisième, et c'est intentionnellement, car l'Élat fabrique toujours chaque année une grosse quantité de pièces de cinq centimes; seulement, il les frappe à l'effigie de la République de 1848, dont les poinçons servent encore, et c'est ainsi que nous voyons parfois des sous tout neufs, datés de plus de quarante ans.

Quant à faire une refonte générale de toute la monnaie de billon, c'est une révolution à laquelle il ne faut pas songer. Ce serait une dépense énorme et dont les avantages ne compenseraient pas les frais. Tout ce que l'on peut faire, et ce que l'on fera vraisemblablement un jour ou l'autre, ce sera de modifier peu à peu, annuellement, la frappe des nouveaux sous mis en circulation.

Ces sous, à l'effigie près, seront exactement du même modèle que ceux d'aujourd'hui, car il n'est plus question de substituer au cuivre la monnaie de nickel, usitée en Suisse et dans maints pays. C'est une idée entièrement abandonnée.

Nous ne nous occupons pas outre mesure. La pièce de cinq centimes est si populaire, elle a joué un si grand rôle dans notre existence à tous, petits ou grands, que nous la verrions disparaître avec regret. C'est même en vain que les lois contraignent les négociants, sous peine de procès-verbal et d'amende, à afficher en centimes le prix de leurs marchandises; dans la conversation courante, nous persistons à compter par sous, et cela durera longtemps.

Le sou, en effet, le petit sou est bien entré dans nos mœurs; il est mêlé à toutes les manifestations de nos sentiments et de nos haines. Parfois, il porte imprimé par une main patriote, sur le visage de Napoléon III, ce mot Sedan; sur d'autres le portrait de l'ex-empereur a été surmonté d'un casque prussien, ou encore dépourvu de sa harpe et orné d'une collette sacerdotale; sur d'autres encore, le portrait sous l'effort d'un burin patient s'est transformé en une tête d'animal... gras. Enfin, quel joueur superstitieux, quelle femme n'a pas pieusement dans un coin de sa bourse un sou percé, un sou porte-bonheur!

Qu'on nous conserve donc notre sou de cuivre, avec une République symbolique qui devra représenter à la fois la Force et la Paix. C'est l'instrument par excellence de la charité, de celle qui ne donne pas par ostentation, mais par un fraternel devoir. Et ne suffit-il pas, pour rendre sacré à nos souvenirs l'humble sou, neuf ou vieux, doré ou noirci, de rappeler cette œuvre merveilleuse du Sou des Châtimiers, où les oboles s'entassent en million, et qui permet de relever au lendemain de nos désastres, dans les campagnes ravagées de l'Est, les maisons incendiées par des envahisseurs féroces?

Tu n'auras pas d'aussi tristes missions à remplir, sou neuf qu'on nous prépare, petit sou républicain!

DÉPARTEMENTS

RHONE Villefranche. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de Villefranche s'est réuni avant-hier soir en séance extraordinaire sous la présidence de M. Delleille, maire.

Il a décidé de participer pour une somme annuelle de 100 francs, dans les frais de location des locaux qui doivent être affectés à l'installation d'un bureau de secours.

— Suicide. — Un nommé P..., rentier, célibataire, demeurant à Villefranche, rue de Belleville, a été trouvé pendu à une poutre de la maison.

— La mort. — Hier, le malheureux victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

— Obsèques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Françoise Rey, veuve Narbonne.

— Une mort. — Delay, la malheureuse victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

de les meilleurs morceaux de son répertoire sur la place de la gare.

Après le tir excursion au port de Frans et à Beaugregard. Le comité recommande la plus grande exactitude aux sociétaires. Appel à midi 1/2. Départ de la place Claude-Bernard, à 4 heures.

Givors. — Solidarité. — Le citoyen Rossel, conseiller socialiste, a fait parvenir aux vétérans grévistes de Labégude la somme de 32 fr. 95, qui se répartit ainsi : 10 francs à la caisse de secours; 22 francs 95 à la caisse de secours.

— Obsèques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Françoise Rey, veuve Narbonne.

— Une mort. — Delay, la malheureuse victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

— Obsèques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Françoise Rey, veuve Narbonne.

— Une mort. — Delay, la malheureuse victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

— Obsèques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Françoise Rey, veuve Narbonne.

— Une mort. — Delay, la malheureuse victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

— Obsèques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Françoise Rey, veuve Narbonne.

— Une mort. — Delay, la malheureuse victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

— Obsèques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Françoise Rey, veuve Narbonne.

— Une mort. — Delay, la malheureuse victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

— Obsèques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Françoise Rey, veuve Narbonne.

— Une mort. — Delay, la malheureuse victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

— Obsèques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Françoise Rey, veuve Narbonne.

— Une mort. — Delay, la malheureuse victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

— Obsèques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Françoise Rey, veuve Narbonne.

— Une mort. — Delay, la malheureuse victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

— Obsèques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Françoise Rey, veuve Narbonne.

— Une mort. — Delay, la malheureuse victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

— Obsèques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Françoise Rey, veuve Narbonne.

— Une mort. — Delay, la malheureuse victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

— Obsèques. — Hier ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Françoise Rey, veuve Narbonne.

— Une mort. — Delay, la malheureuse victime de l'accident arrivé à l'usine Jacquand, est mort à la suite de ses blessures. Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une grande affluence.

de la légion de gendarmerie, elle a été passée sur le port du Canal, la brillante tenue de cette troupe d'élite a été admirée par de nombreux spectateurs.

— Classe 1866. — Les hommes de la classe 1866, qui veulent prendre part au banquet fraternel, sont priés d'assister à la réunion définitive qui aura lieu dimanche 27 courant, à 3 heures du soir, au café Maison, faubourg d'Egrange.

— Réunion. — Aujourd'hui vendredi 25 courant, à 8 heures du soir, aura lieu, à la Brasserie Rondet, rue des Varchères, la deuxième réunion pour l'organisation d'une cavalcade à l'occasion de la Mi-Carême; d'ores et déjà il est assuré que de nombreux chars seront organisés.

Firminy — Chien enragé. — Un chien atteint d'hydrophobie a parcouru les rues de notre ville, mordant sur son passage grand nombre de ses congénères; deux jeunes enfants des écoliers Granjon, le frère et la sœur, demeurant rue des Cordes, ont été mordus par ce chien. Ces deux enfants sont partis à l'Institut Pasteur accompagnés par leur mère. Le chien a pu être abattu.

Le Puy. — Conférence. — La dernière conférence de la société littéraire et scientifique de la Haute-Loire aura lieu ce soir vendredi, à 8 heures 1/2, dans la salle du Palais-Royal de l'Hôtel des Ambassadeurs.

Elle sera faite par M. Lambert, professeur au lycée du Puy, qui parlera de Beaumarchais et de son œuvre.

— Conseil de guerre. — Le soldat Prévot du 86^e au Puy, déclaré coupable d'un vol de 30 francs, au préjudice d'un de ses camarades, a été condamné par le conseil de guerre à deux ans de prison.

— Bal. — Le grand café de l'Univers donnera son second bal annuel demain samedi.

Un cavalier et sa dame, 5 francs.

Valence. — Mordu par un chien. Hier, à 7 heures du soir, le jeune Lucien Grangeon, âgé de 9 ans, demeurant chez ses parents, rue Saint-James, a été mordu au bras droit par le chien du sieur Rey, employé des postes.

Ce dernier a été invité à faire visiter son chien par un vétérinaire et prévenu qu'une contravention serait dressée à sa charge pour divagation de son chien sur la voie publique.

— Conseil municipal. — Conformément aux autres années, le rapport de la commission des finances sur le budget primitif de 1892 vient d'être imprimé et distribué. Ce budget se balance par un excédent de recettes de 17,914 fr. 90.

Tribunal correctionnel. — Audience du 24 mars.

Sartre, âgé de 30 ans, est condamné à 9 mois de prison pour vagabondage.

Marie-Anne Rochas, domiciliée à Romans, est condamnée à 3 mois de prison et 50 fr. d'amende pour homicide par imprudence sur la personne de son enfant nouveau-né.

Les sieurs Espisses et Louis Blanc sont condamnés, l'un à 3 mois et l'autre à 8 mois de prison pour vol commis à Valence.

Saint-Jean-en-Royans. — Découverte du cadavre d'un nouveau-né. — Nous apprenons que le parquet se transportera aujourd'hui à Saint-Jean-en-Royans pour procéder à une enquête au sujet de la découverte du cadavre d'un enfant nouveau-né.

Le cadavre aurait été trouvé dans un puits aux environs de Saint-Jean.

LA CATASTROPHE DE MOIRANS

LE JUGEMENT On nous télégraphie de Saint-Marcellin : Hier s'est terminé devant le tribunal correctionnel de notre ville le procès intenté aux deux mécaniciens du train 297, qui déraila le 27 octobre dernier, causant la mort de deux personnes et blessant une vingtaine de voyageurs.

Mercredi à 2 heures de l'après-midi, MM. Berjot, président, Bachelin et Bazangeon, juges, font leur entrée dans la salle d'audience.

M. Blanc occupe le siège du ministère public; au banc de la défense est assis M^e de Boissieu.

Les deux inculpés, Berger et Ferrafiat, sont à leur place. Après l'appel des témoins, les interrogatoires commencent.

M. Florent Vèrand, chef de gare de Moirans, a vu la première machine arriver deux minutes avant l'heure réglementaire.

M. Dulaurier, du petit séminaire du Rondeau, a remarqué une vitesse plus considérable qu'à l'ordinaire et a senti de fortes secousses de plus en plus accentuées à mesure que le train s'avantait du côté de Moirans.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 25 Mars, 85e jour de l'année. Nouvelle lune à 9h 28; premier quartier le 4. Soleil : lever, 5 h 34; coucher, 6 h 19.

Suicides. — Hier soir, Mme V. S., femme S., s'est suicidée en se jetant du cinquième étage d'une maison de la rue Cuvier, où elle habitait.

Une évasion. — Il y a un mois environ, Mlle Marie Gilbert, 21 ans, domestique, avait été surprise dans une chambre d'hôtel de la demi-heure dans laquelle elle s'était introduite pour voler.

Les bancs de tisanes. — Il y a, à Lyon, des spécialistes pratiquant un genre de vol qui présente de grandes chances d'impunité.

Le feu. — Un incendie s'est déclaré hier, à minuit, chez M. Périlloux, conseiller municipal, avenue des Saules, 21, à Oullins.

Acte de probité. — Mme Girard, rue Sébastien-Gryphe, 49, a remis aux gardiens de la paix un portefeuille renfermant une certaine somme trouvée par elle, hier matin, sur la place du Pont.

Deux pick-pockets. — M. Henri Badin, rue St-André, 5, se trouvait hier, après-midi, dans une brasserie de la rue Bât-d'Argent.

Dans les champs. — Un guimpeur de la rue Duroc, profitant du renouveau et du soleil, était allé passer son après-midi d'avant-hier à la campagne.

Chambre syndicale des tisseurs de Lyon. — Réunion générale, ce soir, vendredi, à 8 heures et demie, salle Rivière, 242, avenue de Saxe.

Chambre syndicale des tisseurs de Lyon. — Réunion générale, ce soir, vendredi, à 8 heures et demie, salle Rivière, 242, avenue de Saxe.

Arrestations. — Les agents de la sûreté ont arrêté hier une femme Billard, demeurant place de l'Abbaye, pour vol d'une pièce d'étoffe commise au préjudice d'une voisine, Mme Bjoiant.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui vendredi, pour les deux dernières représentations du grand succès actuel : La Famille Pont-Biquet, comédie, de M. A. Bisson.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir, première représentation des Cloches de Corneville, opéra-comique à grand spectacle en trois actes et quatre tableaux, de Robert Planquette.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir, première représentation des Cloches de Corneville, opéra-comique à grand spectacle en trois actes et quatre tableaux, de Robert Planquette.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir, première représentation des Cloches de Corneville, opéra-comique à grand spectacle en trois actes et quatre tableaux, de Robert Planquette.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir, première représentation des Cloches de Corneville, opéra-comique à grand spectacle en trois actes et quatre tableaux, de Robert Planquette.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir, première représentation des Cloches de Corneville, opéra-comique à grand spectacle en trois actes et quatre tableaux, de Robert Planquette.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir, première représentation des Cloches de Corneville, opéra-comique à grand spectacle en trois actes et quatre tableaux, de Robert Planquette.

L'Académie se réserve le droit d'imprimer ses Mémoires, s'il y a lieu, le travail couronné.

Le grade de sous-lieutenant n'ayant plus un caractère de stage transitoire, il se rencontrera bientôt certaines garnisons, où lorsqu'il s'agira de composer un conseil de guerre, on ne trouvera pas de sous-lieutenant ayant les 25 ans d'âge exigés par la loi.

Les dispositions suivantes seront appliquées dorénavant à la reprise par les vendeurs des chevaux achetés par le service de la remonte et reconnus atteints de vices rédhibitoires avant le paiement des mandats de trésorerie.

Le prix du gaz : Il paraît que la campagne faite par un grand nombre d'habitants des IIIe et VIe arrondissements à l'effet d'obtenir la réduction du prix du gaz et la menace d'une grève de consommateurs, ont eu le don d'émouvoir les actionnaires de cette riche compagnie.

Petite chronique de l'escrime : Le célèbre escrimeur Pini, qui devait donner un assaut à la salle Voland, n'a pu se rendre à Lyon.

Le sieur Ferrafat, mécanicien de la machine 500 est acquitté ; Le sieur Berger, mécanicien de la machine 2308 est condamné à 100 francs d'amende et aux dépens.

La majeure partie des spectateurs se retire en commentant les considérants causes de cette condamnation.

Comme témoignage de sa gratitude à l'autorité militaire, le comité de la Société lyonnaise des Beaux-Arts a décidé, dans sa réunion du 21 courant, de supprimer par exception la gratuité d'entrée le dimanche 27 mars et de percevoir 0 fr. 50 cent. comme les jours ordinaires.

Il vient de se constituer à Paris, sous la direction du Maître, une école pour l'étude du Bouddhisme électrique.

Chacun fait en outre la promesse, en cas de mort du Maître, d'accepter la charge de lui succéder si le suffrage des disciples réunis vient à le désigner.

Chaque année, les disciples et les associés acquittent une cotisation dont ils fixent eux-mêmes le montant.

Les manquements à la règle de conduite sont punis de l'exclusion de l'Ecole, mais leur cotisation leur est renvoyée.

1892 a décidément tous les bonheurs Nous avions déjà une comète; un astronome amateur, à Bristol, vient d'en découvrir une seconde.

C'est Kepler qui doit être content, lui qui disait : Je tiens pour certain qu'il y a autant de comètes dans le ciel que de poissons dans l'Océan.

Nous lisons dans un journal américain le récit de la mort de mistress Chipperay, décédée à Winnipeg (Etats-Unis).

Le prix Christin et de Ruolz : Cette fondation date de 1756. Elle est due à Christin, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, et à ses héritiers de Ruolz.

Le prix Christin consiste en une ou plusieurs médailles de la valeur de 300 francs chacune, que l'Académie décerne, à des époques indéterminées, au meilleur travail qui lui est offert sur une question choisie par elle dans les mathématiques, la physique ou les arts.

L'Académie a mis au concours, en 1891, le sujet suivant : « De la variabilité dans les microbes, au point de vue morphologique et physiologique. »

Un indicateur fait exactement connaître aux voyageurs l'état de fermeture des portières par les mots « ouvert », « fermé », dont un seul est toujours visible, celui qui exprime la situation.

Un curieux calcul : Il y a en moyenne, sur notre globe, 36 millions de naissances par an, soit à peu près une par seconde!

Une pétition inattendue : On ne s'attendrait guère à voir émaner des revendications sociales de nos pensionnaires des prisons. Cependant, aujourd'hui même, une pétition ainsi conçue, sera remise sur le bureau de la Chambre :

« Considérant que le nombre des heures de travail est généralement diminué; « (Mazas, Sainte-Pélagie, Santé, Cherche-Midi) demandent à ne plus faire que huit heures de prison par jour. »

Les funérailles de M. Ferrand, l'expert chimiste, ont eu lieu hier matin au milieu d'un grand concours de population.

Le cortège est parti du domicile du défunt, rue de la République, et s'est dirigé en suivant la rue Saint-Joseph, les cours et pont du Midi, l'avenue des Ponts, vers le cimetière de la Guillotière où l'inhumation a eu lieu.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Buffaud, vice-président de la société des anciens élèves de la Martinière; Jaboulay, professeur à l'école; Gayet, professeur à la Faculté de médecine; Vidal, Cotton, pharmaciens, et le président de la 49e société de secours mutuels, à laquelle appartenait M. Ferrand.

DISCOURS DE M. BUFFAUD Cher président et ami, La Société des anciens élèves de l'école La Martinière, à laquelle tu es si glorieusement dévoué toute ta vie, m'a confié l'honneur de t'adresser ses suprêmes adieux et je le fais avec une émotion d'autant plus profonde que j'avais pour toi plus d'admiration et de sympathie.

DISCOURS DE M. BUFFAUD Cher président et ami, La Société des anciens élèves de l'école La Martinière, à laquelle tu es si glorieusement dévoué toute ta vie, m'a confié l'honneur de t'adresser ses suprêmes adieux et je le fais avec une émotion d'autant plus profonde que j'avais pour toi plus d'admiration et de sympathie.

DISCOURS DE M. BUFFAUD Cher président et ami, La Société des anciens élèves de l'école La Martinière, à laquelle tu es si glorieusement dévoué toute ta vie, m'a confié l'honneur de t'adresser ses suprêmes adieux et je le fais avec une émotion d'autant plus profonde que j'avais pour toi plus d'admiration et de sympathie.

DISCOURS DE M. BUFFAUD Cher président et ami, La Société des anciens élèves de l'école La Martinière, à laquelle tu es si glorieusement dévoué toute ta vie, m'a confié l'honneur de t'adresser ses suprêmes adieux et je le fais avec une émotion d'autant plus profonde que j'avais pour toi plus d'admiration et de sympathie.

DISCOURS DE M. BUFFAUD Cher président et ami, La Société des anciens élèves de l'école La Martinière, à laquelle tu es si glorieusement dévoué toute ta vie, m'a confié l'honneur de t'adresser ses suprêmes adieux et je le fais avec une émotion d'autant plus profonde que j'avais pour toi plus d'admiration et de sympathie.

DISCOURS DE M. BUFFAUD Cher président et ami, La Société des anciens élèves de l'école La Martinière, à laquelle tu es si glorieusement dévoué toute ta vie, m'a confié l'honneur de t'adresser ses suprêmes adieux et je le fais avec une émotion d'autant plus profonde que j'avais pour toi plus d'admiration et de sympathie.

DISCOURS DE M. BUFFAUD Cher président et ami, La Société des anciens élèves de l'école La Martinière, à laquelle tu es si glorieusement dévoué toute ta vie, m'a confié l'honneur de t'adresser ses suprêmes adieux et je le fais avec une émotion d'autant plus profonde que j'avais pour toi plus d'admiration et de sympathie.

DISCOURS DE M. BUFFAUD Cher président et ami, La Société des anciens élèves de l'école La Martinière, à laquelle tu es si glorieusement dévoué toute ta vie, m'a confié l'honneur de t'adresser ses suprêmes adieux et je le fais avec une émotion d'autant plus profonde que j'avais pour toi plus d'admiration et de sympathie.

DISCOURS DE M. BUFFAUD Cher président et ami, La Société des anciens élèves de l'école La Martinière, à laquelle tu es si glorieusement dévoué toute ta vie, m'a confié l'honneur de t'adresser ses suprêmes adieux et je le fais avec une émotion d'autant plus profonde que j'avais pour toi plus d'admiration et de sympathie.

DISCOURS DE M. BUFFAUD Cher président et ami, La Société des anciens élèves de l'école La Martinière, à laquelle tu es si glorieusement dévoué toute ta vie, m'a confié l'honneur de t'adresser ses suprêmes adieux et je le fais avec une émotion d'autant plus profonde que j'avais pour toi plus d'admiration et de sympathie.

DISCOURS DE M. BUFFAUD Cher président et ami, La Société des anciens élèves de l'école La Martinière, à laquelle tu es si glorieusement dévoué toute ta vie, m'a confié l'honneur de t'adresser ses suprêmes adieux et je le fais avec une émotion d'autant plus profonde que j'avais pour toi plus d'admiration et de sympathie.

Harmonie gauloise. — Les sociétaires sont priés d'être exacts à la réunion de vendredi soir, 25 courant. Communications très importantes.

L'Agence Fournier achète au comptant, sans aucun frais de courtage, les Bons de Panama (libérés ou non), les Bons Fonciers, les Bons Algériens, les Bons de la Presse et les Bons de l'Exposition.

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

Harmonie gauloise. — Les sociétaires sont priés d'être exacts à la réunion de vendredi soir, 25 courant. Communications très importantes.

L'Agence Fournier achète au comptant, sans aucun frais de courtage, les Bons de Panama (libérés ou non), les Bons Fonciers, les Bons Algériens, les Bons de la Presse et les Bons de l'Exposition.

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Aux électeurs. — Les neuf citoyens qui se sont retirés de notre organisation de mercredi 5 mars courant, persistant à se servir de notre titre, nous rappelons une dernière fois, amis :

La location est ouverte tous les jours, chez le concierge du Grand-Théâtre, rue Puits-Gaillot.

Le prix Christin et de Ruolz : Cette fondation date de 1756. Elle est due à Christin, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, et à ses héritiers de Ruolz.

Le prix Christin consiste en une ou plusieurs médailles de la valeur de 300 francs chacune, que l'Académie décerne, à des époques indéterminées, au meilleur travail qui lui est offert sur une question choisie par elle dans les mathématiques, la physique ou les arts.

L'Académie a mis au concours, en 1891, le sujet suivant : « De la variabilité dans les microbes, au point de vue morphologique et physiologique. »

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront en tête une épigraphe et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix décerné sera une médaille de la valeur de 500 fr.

Les mémoires ne seront pas signés

Aujourd'hui Vendredi 25 Mars et Jours suivants

EXPOSITION GENERALE ET MISE EN VENTE

HAUTES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

AUX GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

A LA FRANCE MODERNE

LYON -- 25, Rue Neuve et 6, Rue de la Bourse -- LYON

AGRANDISSEMENTS CONSIDÉRABLES

DES RAYONS DE CONFECTIONS POUR DAMES & FILLETES, HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

CHAUSSURES. - MEUBLES

CRÉATION DE RAYONS DE MODES ET PARFUMERIE

PRIX FIXE -- BON MARCHÉ EXTRAORDINAIRE DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE -- ENTRÉE LIBRE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Chambre des Adjudications des Notaires de Lyon

Etudes de M^e FABRE, notaire à Lyon, rue de la République, 40, et de M^e CHAINE, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 90.

VENTE en BLOC AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

par le ministère de M^e FABRE, notaire à Lyon D'UN FONDS D'

HOTEL-RESTAURANT

DIT HOTEL DE MILAN

Avec la Clientèle, l'Achalandage, le Matériel et les Objets Mobiliers

Sis à LYON, 8, place des Terreaux, 8

ADJUDICATION AU MERCREDI 30 MARS 1892

à une heure du soir

En la Chambre des Adjudications des Notaires de Lyon

Mise à prix : 50,000 francs

Pour extrait : Léon CHAINE.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e FABRE, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, et à M^e CHAINE, avoué.

Les créanciers ainsi que les porteurs de titres émis par la

BANQUE des CHEMINS DE FER et de L'INDUSTRIE

sont invités à CAMAU & C^{ie} Brutyère, à Paris, qui se chargent de représenter gratuitement leurs intérêts auprès du syndicat de la faillite. — On demande des correspondants sérieux pour les achats au comptant ou valeurs cotées et non cotées.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

EN TOUS GENRES

Tamppons encrés et encres à tampon de toutes nuances

PRIX TRÈS RÉDUITS

PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON — 12, rue Confort, 12 — LYON

A CÉDER ÉTUDE D'HUISSIER

A Meximieux (Ain), seule au canton. S'adresser au titulaire.

COMPTABLE

disposant de ses soirées, demande à les utiliser. S'adresser ou écrire agence Fournier, n° 6.434.

PROFITS de 5 à 10%

assurés sans risques. Moyens de réaliser bénéfices de 100 à 1500 fr. et plus, payables tous les 15 jours. Licités et résultats obtenus gratuits.

COCHRANE and SONS, Stockholders 45 & 46, Cornhill, E.C. LONDRES.

Seules en France, agents de tous les titres.

JULES BONNARIC

DENTISTE Rue Centrale, à Lyon

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Impression d'Affiches

Circulars, Prospectus

S'adresser agence Fournier rue Confort, 14.

31, Rue de la République, place des Cordeliers, rues Tupin et Grétole

GRAND BAZAR DE LYON

NOUVELLE EXTENSION

donnée aux Comptoirs de

VÊTEMENTS, CHAPELLERIE

pour Hommes et Jeunes Gens

CHAUSSURES

pour Hommes, Dames et Enfants

L'importance de ces Comptoirs a déterminé l'administration à leur affecter un emplacement plus spacieux et à les doter d'agencements nouveaux répondant à toutes les exigences des articles

VÊTEMENTS, CHAPELLERIE et CHAUSSURES.

Ces transformations, aujourd'hui terminées, placent ces Comptoirs, au point de vue de la commodité, au niveau des maisons

spéciales les mieux organisées. D'autre part, sous le rapport du choix, de la bonne qualité et de l'élégance, les assortiments du Grand Bazar ne le cèdent à aucune spécialité et ils se distinguent, comme toujours, par leurs prix extrêmement avantageux.

Prix Fixe — ENTRÉE LIBRE — Vente au Comptant

D^r DUCHARME

3, Cours de la Liberté, 3

Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité.

Traitement spécial des Ulcères.

Cabinet : de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

MAJALDES DES OS. SURMENAGE. GROSSEUSE. PHOSPHORE

SOLUTION JACQUEMAIRE

Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable

Dans les cas de : 2^e Phosphate de Chaux granuleux

Exiger le Bouchon métallique en porcelaine et le Plomb de garantie dans toutes les boîtes pharmaciennes — DÉPOSÉ EN FRANCE

Pharmacie JACQUEMAIRE, 3, VILLIERS (FRANCIS) (FRANCIS)

RÉANTURES de bas en

coton couleurs 70c., blancs 60c.

cours Lafayette, 134, et rue Paul-Bert, 11.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

France par 5 Kilos. — Maison de détail : 10, rue d'Alger, LYON

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

LE MEILLEUR THÉ

THÉ DES MANDARINS

EST LE

VERZIERE, pl. Carnot, 40. COLOMB, c. Morand, 22. BOYREL, pl. St-Vincent, 4.

GRANGE, rue Servient, 4. ESPARVIER, 41, r. St-Jean. DUSSERT, c. Lafayette, 11.

VARLOT, rue Romarin, 3. G. MILLE, r. d'Alger, 22. Veuve MUNET, place de la

SALLOU, rue Molère, 16. VERSET, g. de Bondy, 17. Boucle, 4.

DEVAUX, rue Gentil, 42. JULIEN, rue du Marché-à-Pain, 4.

ROUSSET, rue Archers, 4. PRIMÉD, pl. Cr.-R., 6.

ALLEX, c. de la Liberté, 68. VILLEURBANNE, place des Maisons-Neuves, 20.

A Villaurbanne : A. POUX, place des Maisons-Neuves, 20.

A Monplaisir : A. RAYAN (Epicier Parisienne), route de Grenoble, 65.

A St-Etienne : ESSERTEL, 11, pl. Fournayron; FOUGEROUSSE, r. Gambetta, 33.

A Grenoble : Epicier PETIT, 8-10-12, rue du Lycée; GENTY (Epicier Parisienne), rue des Clercs et rue Barnave.

A Mâcon : LABRUYÈRE, rue Philibert-Laguiche.

A Bourg : Lucien GARÇON, 11 et 13, Faubourg Saint-Nicolas.

A Trévoux : MAZUIR, rue du Port.

A Chalon-sur-Saône : VERNIAUD (Epicier Centrale), pl. de l'Hôtel-de-Ville.

VENTE EN GROS

PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON, 12, Rue Confort, 12, LYON

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

ON DEMANDE à louer 3 petits ânes d'Afrique, pour les représentations du Voyage de Suzette. — S'adresser à la Régie, tous les jours, le matin de 10 à 11 heures et le soir de 3 à 4 heures.

INSTITUTION DE DEMOISELLES

Dirigée par M^{me} MIRAMAND

CLASSE ENFANTINE

LYON, Rue Servient, 18, LYON

Leçons particulières. — Préparations aux divers examens

Cette institution se recommande aux familles par son éducation soignée et ses soins les plus tendres. Elle prend des demi-pensionnaires. — Tous les soirs, de 8 à 9 heures 1/2, cours d'adultes professés par M. MIRAMAND. — Répétitions et préparation de jeunes gens au certificat d'études.

M^{me} JOURDAN ACCOUCHEUSE

Cours Gambetta, 38

Traite sur toutes les maladies, spécialement les dérangements de matrice (stérilité), constipation opiniâtre, sympt. de gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, gastrite, etc.

Traite par correspondance.

HOMMES

PLUS D'ÉCOULEMENTS.

Généralisation en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr EBERHART. — Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 j., et 8 en 3 j. ; c'est merveilleux. Dr Bonchard & Dépot dans toutes les pharmacies du monde.

PRIX : 3 fr. 24 dragées 3 fr. DÉPÔT : Pharmacie FALLET, 11, rue du Commerce à Lyon. (Rhône) Envoyer mandat-poste. — Exiger rigoureusement le nom du Dr Eberhart et sa brochure donnée gratis.

BOURSE DE LYON

Du 24 Mars 1892

FONDS D'ÉTAT

Table with 3 columns: Description, Price, and other details for various bonds and state funds.

OBLIGATIONS

Table with 3 columns: Description, Price, and other details for various bonds and obligations.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, Rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département de la Loire (Indicateur FOURNIER), le plus important des annuaires de province; le plus important des annuaires de province; le plus important des annuaires de province; le plus important des annuaires de province.

BOURSE DE PARIS

Du 24 Mars 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with 4 columns: Description, Current Price, Previous Price, and other details for government reports.

TELEGRAPHIQUE PRIVÉE

Table with 4 columns: Description, Current Price, Previous Price, and other details for telegraphic news.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 24 Mars 1892

ACTIONS

OBLIGATIONS

Table with 2 columns: Description and Price for bank actions and obligations.

APRÈS BOURSE

Du 24 Mars

Table with 2 columns: Description and Price for market movements after the exchange.

BOURSES ÉTRANGÈRES

Du 24 Mars

Table with 2 columns: Description and Price for foreign exchange rates.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 24 Mars 1892

Table with 2 columns: Description and Price for silk conditions.

BALLOTS PÈSES

Du 24 Mars

Table with 2 columns: Description and Price for weighed bales.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

Du 22 Mars 1892

Table with 2 columns: Description and Price for Aube silk conditions.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE, — 24 Mars 1892

Table with 2 columns: Description and Price for livestock market.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du 24 Mars 1892

Table with 2 columns: Description and Price for the Veal market.

V. VERMOREL

A VILLEFRANCHE (Rhône)

MATÉRIEL DE GREFFAGE COMPLET

Greffoirs Kunde véritable... mode Kunde, fab. française... manche ébène.

Pour recevoir franco par poste, ajouter 35 c. par greffoir

RAPHIA, VIGNES AMÉRICAINES, APPAREILS POUR LA DESTRUCTION DE LA COCHYLIS, GANTS SABATHÉ, ENTONNOIRS, LANTERNES-PIÈCES CHAUDIÈRES À PYRALE ET À COCHYLIS.

VIENT DE PARAÎTRE (3^e édition) Le Greffage pratique de la vigne, par VERMOREL, guide du greffeur, avec nombreuses gravures, franco 1 fr. 65.

Tableau du Greffage de la vigne, par V. VERMOREL, grand tableau mural en couleur, franco, 1 fr. 60.

Pour recevoir franco ces ouvrages, adresser la demande et le montant en un mandat-poste à M. VERMOREL, à Villefranche (Rhône).

IMPRIMERIE A. WALTNER ET C^{ie} Rue Belle-Cordière, 14, LYON

CARTES DE VISITE

LA MOUTONNIÈRE

LIVRÉS EN BOITE A FILIERS 25

Le cent, 1 ligne 4 50 | Le cent, 4 lignes 2 25

3 1 1 75 | 5 1 1 50

3 1 1 25 | Par la poste: 30 cent. en sus

Cartes de visite GRAVÉES, depuis 3 fr. le cent

Avrès important. — Une seule fois donné suite aux commandes non accompagnées de leur montant.

HERNIES

20 ans

guérison radicale (supprimant les bandages).

Les prescrites sont à l'appel, M. GAILLARD, médecin de la Faculté de Montpellier, qui de la Charité, 1, à Lyon.

Le Rédacteur-Gérant : G. VITROU.

Imp. WALTNER ET C^{ie}, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon